



## BLÉ ENTIER BROMADIOLONE

### FICHE TECHNIQUE

**GAMME  
COLLECTIVITÉS**



#### DESCRIPTIF PRODUIT

Matière active : **Bromadiolone 0,005 %**  
Contient un agent amérisant (0,001%)  
**A.M.M FR-2014-0046 - «BROMA 50»**

<b>Support :</b>	<b>Blé entier</b>
<b>Couleur :</b>	<b>Rouge</b>
<b>Cibles</b>	<b>Rats</b>
<b>Usages autorisés :</b>	<b>Grand public et les professionnels non spécialistes.</b>
<b>Lieu d'utilisation :</b>	<b>interieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles</b>

**Réf. RA849 bis :** **Carton de 10 Kg (sachet de 50g)**

#### INFORMATIONS COMMERCIALES

Produit adapté pour les collectivités dans le cadre d'une distribution à la population. 40 sachets zippés étanches et étiquetés sont inclus pour permettre la remise d'un volume conforme à la législation biocide (moins de 1,5kg) et assurer un haut niveau d'information pour les utilisateurs.

Appât prêt à l'emploi pour un usage contre les rats.

A base de Bromadiolone :

- Efficace par ingestion unique ou consommations répétées.
- Pas de méfiance des rongeurs à l'égard de l'appât.
- Antidote disponible (vitamine K1 sous contrôle médical).

L'agent d'amertume (Benzoate de Denatonium) prévient les risques d'absorption accidentelle par l'homme.

Les appâts en sachets garantissent une meilleure conservation jusqu'à consommation par les rongeurs. Ils sont pratiques, sans soucis de dosage, avec une meilleure conservation en milieu humide

#### TOXICOLOGIQUE

**DANGER**

**INDICATIONS POUR LE MEDECIN :** contient un rodenticide anticoagulant, un traitement à la vitamine K1 devrait être nécessaire pendant une longue période. **Centres antipoison : INRS 01 45 42 59 59**



#### MÉTHODE D'APPLICATION

**Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appât sécurisées.** Les postes doivent être placés de manière sûre pour minimiser les risques d'accès au produit et d'ingestion par des enfants ou des animaux non cibles.

Identifier au préalable le rongeur, le comportement diffère selon l'espèce ciblée. Si possible, éliminer toute source de compétition alimentaire sur le site. Par mesure de sécurité, il est recommandé de ramasser les rongeurs morts afin qu'ils ne soient pas consommés par d'autres animaux (risques d'intoxication secondaire).

Doses d'utilisation :

Contre les rats : 60 à 100g tous les 5 à 10 mètres : Adapter la dose ou le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée.

Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Les postes doivent être placés le long des chemins empruntés par les rongeurs et dans les endroits les plus fréquentés.

**UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION.**  
avant toute utilisation, lisez les étiquettes et les informations concernant le produit.

Page 1 sur 1  
Mise à jour le 20.03.15

FDS disponible sur [www.aedes.fr](http://www.aedes.fr)